

**Affichage : le 21/04/2026**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE COUPES JEUNES REUNION PAR MAIL DU 20/04/2026</b></p>
---

Présents : M. DESOMBRE, A. SERGENT, P. LEMAITRE, JC. DAGBERT, D.HARY, C.FOURNIER

**Journées du 8 au 11/04/26**

**Coupe Défis sports + U 17- U 16**

55216858 GR. CUCQ ST JOSSE 6 – BERCK AS. Réserve de BERCK AS. Non confirmée, non appuyée, non recevable. Match homologué : GR. CUCQ ST JOSSE 2 – BERCK AS 0. Amende 30 euros à BERCK AS.

55216862 BLARINGHEM US – ARDRES RC. Forfait de ARDRES RC. Homologué : BLARINGHEM US 3 ARDRES RC 0 par forfait. Amende minorée 20 euros à ARDRES RC.

**Coupe Défis sports + U 15 – U 14**

55216874 ETAPLES AS 4 – BERCK AS 4. Réclamation de BERCK AS sur la qualification et la participation du joueur d'ETAPLES LAMOUR Julyann numéro de licence 2548488079 : Motif ce joueur de catégorie d'âge U15 n'est pas autorisé à participer à la coupe U14-U15 défis sports avec l'équipe des U14 de l'AS ETAPLES en vertu de l'annexe 22 règlement des coupes Article 8 qualification et licence des RG du District. Confirmée, appuyée, recevable. Après vérification auprès du service licence ce joueur est bien U15. Homologué : ETAPLES AS D 0 BERCK AS D 1 par pénalité. BERCK AS est qualifié pour le prochain tour. Droit remboursé à BERCK AS. Amende 30 euros à ETAPLES AS.

55216877 GR.CUCQ ST JOSSE – LE PORTEL ST 4. Forfait de LE PORTEL ST 4. Homologué : GR.CUCQ ST JOSSE 3 LE PORTEL ST D 0 par forfait. Amende 30 euros à LE PORTEL ST.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

C.FOURNIER